

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-64
Séance du 25 juin 2025

Objet : Intervention de l'association A.V.A.Q. B/C dans le cadre de la Maison numérique - Convention de partenariat

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	4	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Intervention de l'association A.V.A.Q. B/C dans le cadre de la Maison numérique - Convention de partenariat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-01-15 du conseil municipal du 24 janvier 2024 relative à l'intervention de l'association A.V.A.Q. B/C dans le cadre de la Ruche Numérique et à la convention de partenariat ;

Considérant le changement de nom du service municipal « La Ruche numérique » en « La Maison numérique » approuvé par le Comité Social Territorial du 21 mai 2025 ;

Considérant qu'en tant que lieu ressource de l'inclusion numérique et service public, La Maison numérique conserve la vocation de tiers-lieu auparavant détenu par La Ruche numérique ;

Considérant que la Ville de Bagnols-sur-Cèze entend poursuivre l'accueil et la mise à disposition à titre gracieux d'espaces disponibles au sein de La Maison numérique en faveur d'associations et acteurs locaux œuvrant pour la promotion de la culture numérique ;

Considérant que le but de la convention de partenariat liant la Ville à l'Association A.V.A.Q. B/C (Aide à la Valorisation et l'Amélioration des Quartiers de Bagnols-sur-Cèze) est d'accompagner les habitants dans leurs démarches personnelles mais aussi dans leurs projets collectifs pour promouvoir l'amélioration des conditions de vie des quartiers prioritaires de la Ville ;

Considérant que l'association A.V.A.Q. B/C demeure un partenaire associatif présent et actif du tiers-lieu municipal ;

Considérant que, dans ce contexte, le maintien du partenariat encadrant l'intervention de l'association A.V.A.Q. B/C dans les locaux de La Maison numérique est souhaité ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de poursuivre le partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze, via La Maison numérique et l'association A.V.A.Q. B/C,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie au nom de « La Maison numérique »,
- d'abroger la délibération n°2024-01-15 du conseil municipal du 24 janvier 2024 relative à l'intervention de l'association A.V.A.Q. B/C dans le cadre de la Ruche Numérique et à la convention de partenariat, et la remplacer pour l'avenir.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

